



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 24 avril 2014

## **INFORMATION MEDIAS**

### **Agrément des exploitants de loteries et appareils de jeux**

Le Haut-Commissariat rappelle qu'à l'occasion des fêtes foraines et des fêtes traditionnelles, pendant leur durée et dans leur enceinte, **les entrepreneurs de loteries et appareils de jeux**, à l'exclusion de tout autre jeu de hasard proposé au public (décret n° 97-1135 du 9 décembre 1997 Titre II et la délibération 98-057/APF du 20 mai 1998), **doivent être agréés.**

Les dossiers de demande d'agrément seront adressés pour l'année 2014, **au plus tard le 30 mai 2014**, au Cabinet du Haut-Commissariat - Avenue Pouvana'a a O'opa – BP 115 – 98 713 Papeete.

#### **La constitution du dossier**

1. Une demande écrite ou formulaire rempli (à récupérer directement auprès du Cabinet du Haut-Commissariat ou téléchargeable sur le site internet <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Autorisation-loterie>)
2. Un bulletin du casier judiciaire n° 3 (datant de moins de 3 mois)
3. Une photo d'identité récente
4. Une copie d'une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, passeport)
5. - Une attestation d'occupation du terrain communal délivrée par la mairie.  
- Une copie de la demande de l'association et attestation de participation délivrée par l'association à l'intéressé(e), si la manifestation est organisée par une association de forains.
6. Les caractéristiques techniques des dispositifs exploités, la nature et la valeur des lots, ceux-ci étant exclusivement en nature et ne pouvant dépasser la valeur de trente fois le montant de la mise unitaire maximum.

**Le demandeur fournira les pièces 1 à 6 et les préposés du demandeur fourniront les pièces n° 2, 3 et 4.**

**Les dossiers incomplets et transmis après le 30 mai 2014 ne seront pas instruits.**

#### **Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)